



« C'est RAID pour Clément »

Marche et/ou Marche Nordique 12Km

22 Mars 2020

Falaise (14) Château de la Fresnaye

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est organisée selon nos règles dont les principales sont rappelées ci-après :

- En aucun cas vous êtes prioritaire sur les parties de routes empruntées par les autres usagers.
- le code de la route sera en vigueur sur la course.
- Le jet de déchets en dehors des zones prévues à cet effet (zone de propreté) est sanctionné par les commissaires de course.
- Vous serez en total autonomie sur le parcours Balisé par des flèches orange

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(es) de n'importe quelle fédération sportive.

L'épreuve est ouverte aux mineures **de + 12 ans accompagné impérativement d'un adulte (jusqu'à 16 ans) lors de l'épreuve sous son entière responsabilité et soumis impérativement à l'autorisation parentale préalable. Voir le formulaire d'inscription.**

ARTICLE 1 : Programme

La marche nordique est détaillée dans les lignes ci-dessous :

Inscription validé par réception des droits et du dossier d'inscription complet.

Dimanche 22 Mars 2020 marche du **matin**

->dés 8h30 retraits des dossards et verification du matériel.

->9h15 clôture des inscriptions.

->9h30 Briefing et échauffement

->9h45 départ des Marcheurs

Arrivée au parc de la Fresnaye.

Dimanche 22 Mars 2020 marche de **l'après midi**

->dès 8h30 retraits des dossards et vérification du matériel.

->13h45 clôture des inscriptions.

->13h55 Briefing et échauffement

-> 14h00 départ des Marcheurs

Arrivée au parc de la Fresnaye.

ARTICLE 2 : Déroulement des épreuves

Le départ de l'épreuve s'effectuera devant le château de la Fresnaye.

Il faudra se présenter au briefing, devant le podium 5 minutes avant l'horaire défini.

Un ravitaillement sera disponible en fin de parcours, juste derrière l'arrivée.

Le ravitaillement sera composé de : liquide (eau, jus d'orange, jus de pomme), solide (fruits, fruits secs, biscuits, chocolats).

A la fin de l'épreuve, une restauration sera possible sur place.

ARTICLE 3 : Engagements

Le fait de s'engager implique pour chaque concurrent l'obligation d'adhérer et de se conformer au présent règlement donné par le directeur de course. En particulier, la circulation routière n'étant pas interrompue, tout concurrent devra se conformer, sous peine de sanctions (disqualification), au Code de la Route, aux règles de course ainsi qu'aux instructions émises lors du briefing lors de l'épreuve par l'organisation, le corps arbitral ou l'équipe médicale.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement.

Tout dossard est nominatif et ne peut être cédé à une autre personne.

Les inscriptions et le paiement des droits d'inscriptions se font exclusivement par courrier à l'adresse de l'organisation (On Bouge Tous Pour Clément, 19, rue du 205^{ième} régiment d'infanterie 14700 Falaise).

Seuls, les dossiers complets seront enregistrés. La liste des participants inscrits seront mise sur la page Facebook et site web dédiée à l'événement.

Les inscriptions seront closes le dimanche 22 Mars 2020 à 9h15 et 13h45.

Pour le bon déroulement de l'organisation, nous vous remercions de vous préinscrire. Et de nous joindre le formulaire d'inscription accompagné du règlement, le tout dûment rempli. SVP veiller au délai postal.

L'inscription aux marches sera possible sur place dès 8h30.

En cas d'annulation par l'organisateur pour cas de force majeure, aucun dédommagement ne pourra être réclamé.

ARTICLE 4 : Tarification

L'épreuve de Marche ou Marche Nordique de 12km sera au prix de 8 euros par concurrent.

ARTICLE 5 : Assurances

Chaque concurrent est l'unique responsable de son matériel. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route, au non respect des consignes de l'organisation ou au mauvais état du matériel.

ARTICLE 6 : Sécurité – Assistance médicale - Matériel

L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité sur la course. Une équipe médicale d'intervention rapide sera présente. Chaque concurrent devra disposer d'un matériel en bon état. Toutes les entrées et sorties se feront par un accès unique. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

ARTICLE 7 : Récompenses

Un lot se verra remis à tout les participants de cette épreuve à l'issu du parcours.

AU PLAISIR DE VOUS REVOIR LE 22 Mars 2020,

L'association << on bouge tous pour Clément >>.

Mr Chauvin Franck président